

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 31 Août 2015 à 20 h 30
--

Date de la convocation : 26/08/2015

Date d'affichage : 26/08/2015

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	20	23

L'an deux mille quinze, le trente-et-un août, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 26/08/2015.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise – Mme GARNIER Michèle — Mme Joëlle LYONNET - M. PADET René – M. JONINON Pierre — M. BOIGNE Alain - M. BOULOGNE Jérôme –M. GALICHET Éric — Madame GOUPY Janine - Mme DURON Josette - M. PONCET Marc - Mme OLIVIER Irène – Mme FERRE Odile — M. LAMURE Christophe- M. JACQUET Jacky - M. YENIL Etienne– M. THOMAS André – Mme CHABANNE Christelle- M. BERTRAND Jérémy

ABSENTS avec pouvoir : Mme BOULIN Nicole a donné pouvoir à M. JONINON Pierre

Mme TRIOMPHE Christine a donné pouvoir à Mme DUFOUR Françoise

Mme TISSOT Françoise a donné pouvoir à Mme Joëlle LYONNET

SECRETAIRE DE SEANCE : M.PADET René

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 07 Juillet 2015*

Approuvé à l'unanimité

- *Approbation des déclarations d'intention d'aliéner*

Approuvé à l'unanimité

<i>N° d'ordre</i>	<i>Date Dépôt</i>	<i>demandeur (Notaire) Nom et adresse</i>	<i>N° Parcelle</i>	<i>Surface en m²</i>	<i>prix</i>	<i>Vendeur</i>	<i>acquéreur Nom et adresse</i>	<i>Avis du Maire sur DPU (oui/non)</i>
201449	17/07/2015	Me ODO Jean-Michel Notaire 47 Rue Jean Jaurès 69240 THIZY LES BOURGS	C391 et C392	1445	230 000,00 €	PERRUCHOT	CHEMINAL	NON
201450	30/06/2015	Me MAGGIOLI Notaires associés BP165 5 rue Mi-Carême 42004 SAINT ETIENNE CEDEX	C1363	70	120 000,00 €	BOURRON	GIRAUD	NON
201451	01/07/2015	Me Charlotte GUILLAUBEY 36 route de Saint Germain Laval 42510 NERVIEUX	ZM73	1134	120 000,00 €	TRIOMPHE	CARZOLA	NON
201452	08/07/2015	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C2591	673	153 000,00 €	GIBERT née DULAC	VALOIS	NON
201453	09/07/2015	Me PIERSON Marion Notaires associés 31 Place Jules Grandclément BP21013 69612 VILLEURBANNE Cédex	B741 et B743	12107	30 000,00 €	Ste SEG	EPORA	NON
201454	22/07/2015	Me PIERSON Marion Notaires associés 31 Place Jules Grandclément BP21013 69612 VILLEURBANNE Cédex	B874 et B743	78308	504 000,00 €	EPORA	JBL 2G	NON

❖ *DOSSIER DONNANT LIEU A DELIBERATION*

A. AMENAGEMENT

- 1. Position de la commune sur deux déclarations d'intention d'aliéner (5 rue des jardins et 1/2 place desjoyaux)**

La commune a la possibilité de préempter deux bâtiments dans le centre bourg.

** 5 rue des jardins, se trouve en face de la médiathèque*

C'est une maison des années 60/70, son prix de vente a été estimé à 153.000 €.

La toiture n'est pas aux normes et l'étage ne répond pas aux normes d'accessibilité. Les travaux de réhabilitation devraient être supérieurs à 100.000 €.

Néanmoins, cette maison bénéficie d'un emplacement privilégié en face de la médiathèque et à côté d'une propriété communale.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à 22 voix pour et 1 abstention, décide de ne pas utiliser son droit de préemption pour des raisons budgétaires et stratégiques.

Monsieur Pierre JONINON demande que cette maison reste, toutefois, en emplacement réservé lors de la prochaine réunion du Plan Local d'Urbanisme.

Les membres du conseil municipal approuvent cette remarque.

** 1/2 place des joyaux (cabinet d'huissier près de l'Eglise)*

Le prix de vente du cabinet d'huissier a été fixé à 35.000 €.

Son acquisition pourrait faire l'objet d'un réaménagement global du bourg.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à solliciter *Epora* pour monter un dossier de réaménagement et de co-financement de cette opération.

Le devenir du cabinet d'huissier sera réétudié lors du prochain conseil municipal.

2. Agenda programmé d'accessibilité

L'ordonnance présentée le 25/09/2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27/09/2015, les établissements recevant du public (ERP) ont la possibilité de mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda Programmé d'Accessibilité (Ad'Ap).

Cet agenda d'accessibilité va permettre à la commune d'échelonner les travaux sur 3 ou 6 ans.

Monsieur Alain BOIGNE donne lecture du rapport préparé par la Mairie pour mettre en accessibilité tous les bâtiments communaux avec un calendrier bâti sur six ans.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'agenda programmé d'accessibilité.

B. CONVENTIONS

3. Convention avec la Mairie de Violay pour la mise à disposition de matériel

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation des moyens et des matériels entre les communes de la communauté de communes de Balbigny et dans un souci de bonne gestion des comptes publics, la

commune de Balbigny met à disposition de la commune de Violay une machine à tracer pour la réalisation de travaux de sécurisation.

Le forfait de la mise à disposition a été fixé à 400 € / jour.

Ce forfait comprend les frais de transport pour acheminer le matériel de Balbigny à Violay, l'utilisation de la machine sur une journée de travail de 7h et la fourniture de deux pots de peinture.

Cette somme correspond à l'amortissement de la machine, la commune de Balbigny s'engageant à ne pas faire de profit sur ces opérations ponctuelles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec la Mairie de Violay pour la mise à disposition du matériel.

4. Convention avec la Mairie de Violay pour la mise à disposition de personnel

En plus de la mise à disposition de la commune de Violay d'une machine à tracer pour la réalisation de travaux de sécurisation, deux agents de la commune de Balbigny seront également mis à disposition.

Le tarif des prestations technique de l'agent est fixé à **25€/h**.

La commune de Violay prendra, à sa charge, le repas de midi de l'agent.

C. COMMUNAUTE DE COMMUNES

5. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport du 6 juillet 2015 validé en conseil communautaire,

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, Monsieur Éric GALICHET présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets réalisé par les services de la communauté de communes de Balbigny.

Monsieur Pierre JONINON demande si les horaires d'ouverture de la déchetterie ne pouvaient pas être étendus.

Monsieur Éric GALICHET rappelle que le principal problème de la déchetterie réside dans sa capacité de stockage, il n'est pas possible de stocker plus de bennes. C'est pourquoi, un projet d'extension de la déchetterie est à l'étude.

Monsieur Éric GALICHET précise, qu'en moyenne, une déchetterie doit couvrir un territoire de 15.000 habitants, ce qui est le cas sur la communauté de communes de Balbigny. Il n'y a donc pas d'urgence à créer une seconde déchetterie. En revanche, l'idée d'une déchetterie mobile comme sur l'agglomération Loire Forez est intéressante notamment pour les communes éloignées mais le coût reste élevé.

Monsieur Alain BOIGNE demande si les points d'apport volontaire vont être renforcés. Il souligne que les PAV près de l'Espace Lumière et sur le site SAMRO sont souvent saturés.

Monsieur Éric GALICHET souligne que des points d'apport volontaire neufs ont été installés sur

Balbigny et qu'ils ne sont pas remplis totalement.

Monsieur Éric GALICHET souhaite également répondre à la rumeur insinuant que les habitants de la rue Claudius Roche ne paieraient pas la redevance incitative. Cette affirmation est fautive et les habitants devront s'acquitter de cette redevance au même titre que les autres habitants de la commune.

En raison d'une erreur sur le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets préparé par la communauté de communes, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

6. FINANCES

6. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire explique que Madame la Trésorière Principale de Balbigny lui a fait connaître qu'elle n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines sommes dues à la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après.

Année 2014 :

Titre n°256 pour un montant de 37.16 €

Le montant total des titres, objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget principal de la Ville, s'élève ainsi à 37.16 €.

Le montant total de ces admissions en non-valeur, soit 37.16 €, est inscrit à l'article 6541 du budget principal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur.

Madame Christelle CHABANNE demande si le CCAS ne peut pas intervenir pour recouvrir certaines créances.

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS ne peut pas intervenir pour des familles habitant hors de Balbigny.

7. Choix de l'entreprise pour le diagnostic amiante de la voirie Concillon

La commune de Balbigny souhaite réaliser des travaux d'aménagements, rue de Concillon, rue du Four à Chaux et Rue du Nord. Pour cela, la commune de Balbigny a besoin de réaliser un diagnostic amiante de la voirie Concillon.

La présente consultation concerne :

- Un diagnostic avant travaux
- Une analyse en laboratoire
- Etablissement d'un rapport de repérage « amiante »

Cinq entreprises ont été consultées, toutes ont répondu :

- Qualiconsult
- Abrotec

- Diamco
- Ginger CEBTP
- Apave

Après analyse des offres, le bureau d'études *Qualiconsult* a été retenu.

8. Choix de l'entreprise pour le plan topographique de la voirie Concillon

La commune de Balbigny souhaite réaliser des travaux d'aménagements, rue de Concillon, rue du Four à Chaux et Rue du Nord. Pour cela, la commune de Balbigny a besoin de réaliser un plan topographique de la voirie Concillon.

Cinq entreprises ont été consultées, quatre ont répondu :

- Adage
- Thierry Coulette
- Pigeon/ Toinon
- Coavoux

Après analyse des offres, le cabinet de géomètres *Pigeon / Toinon* a été retenu.

9. Participation financière des familles aux temps d'accueil périscolaire

Monsieur le Maire rappelle que le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de Balbigny a été adopté le quatre mai deux mil quinze par le conseil municipal.

Le projet éducatif de territoire, ainsi validé, prévoyait une participation financière des familles aux temps d'accueil périscolaire comme suit :

60 € / an / enfant avec un remboursement au prorata pour raison familiale (déménagement / séparation) ou maladie

Paiement au trimestre 20 € / enfant afin d'étaler le paiement pour les familles

Tarif familles : 150 € pour 3 enfants inscrits soit 50 € / trimestre

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la participation financière aux temps d'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le conseil municipal valide à, 21 voix pour et 2 abstentions, la participation financière des familles aux temps d'accueil périscolaire.

10. Avenant à la régie communale concernant la tarification des salles

Vu la délibération du 04/11/2014 du conseil municipal de Balbigny fixant la tarification des salles,

Monsieur le Maire propose de prendre un avenant à la régie communale concernant la tarification des salles en mettant à ½ tarif la location des salles communales lorsque l'état des lieux fait apparaître un manque de propreté.

La salle Concillon est exposée aux conditions climatiques en raison de la topographie des lieux. Lors de violent orage, il n'est pas rare que l'eau se propage à l'intérieur du bâtiment. Ce cas de figure s'est produit au cours du mois de juillet.

Le conseil municipal, à 22 voix pour et 1 contre :

- approuve l'avenant à la régie communale
- adopte un demi-tarif pour les locations des salles communales lorsque l'état des lieux fait apparaître un manque de propreté.

D. QUESTIONS DIVERSES

Information :

- Fin des travaux sur le site SAMRO (semaine 37)
- Reprise des travaux sur la 2 x 2 voies mais la livraison finale ne devrait intervenir qu'en 2019 en raison des restrictions budgétaires de l'Etat
- Tirs de mines sur le chantier de la 2 x 2 voies : la circulation est coupée ¼ d'heure par jour et, pour des raisons de sécurité, le parking sauvage de co-voiturage près de l'entrée d'autoroute a été fermé.
- Fin des traitements phytosanitaires sur la commune dès 2018 : les riverains vont devoir s'habituer à la pousse de mauvaises herbes sur les trottoirs.
- Vandalismes sur le site de Lactalis : la Mairie a fait un signalement aux responsables de l'entreprise, la commune n'a pas eu de retour pour l'instant.
- Fin des travaux à la salle polyvalente.
- Collecte et valorisation des déchets : la société Valorise va intervenir sur la commune dès-septembre, une convention a été passée entre l'entreprise et le SEEDR.
- Championnat de France de cycle-ball et de cyclisme artistique les 9/10/11 octobre 2015 à Balbigny : la commune est à la recherche de vélos pour fleurir la commune.

Date des prochaines commissions :

- 03/09 : commission communication
- 08/09 commission fleurissement 14h +commission travaux à 15h
- 09/09 : commission culture
- 14/09 : commission économie à 20h15
- 22/09 : commission d'analyse des offres pour le marché de la STEP
- 22/09: commission environnement à 20h30
- 26/09 : CMJ à 10h

Date des prochaines réunions :

- 03/09 : Réunion avec le bureau d'études Artélia (alimentation en eau potable)
- 04/09 : 1^{ère} analyse des offres pour le marché de la station d'épuration
- 08/09 : réunion union commerciale

- 10/09 : réunion avec les agriculteurs dans le cadre de la révision du PLU
- 11/09 : comité de soutien à l'hôpital de Feurs (19h30 à la salle de l'Eden)
- 14 et 15/09 : audition des entreprises pour le marché de la station d'épuration
- 17/09 : réunion EAGB
- 18/09 : réunion pour le planning des salles

Evènements :

- 05/09 : fête des classes (12h apéritif)
- 11/09 : congrès des sapeurs-pompiers
- 12/09: inauguration stèle des sapeurs-pompiers
- 19/09 : inauguration de la salle Paul Cabourg à 17h

29/09 : Prochain conseil municipal à 20h30

Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 22h05.

Le Maire,
Gilles DUPIN